

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	20
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	25
NOMBRE DE PROCURATIONS	5

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures et trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 19 janvier 2024

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, PACIONI, COMTAT, CHAUVET, CHARRIERE, SERRANO, LECOQ, BOUTIER et PONSY Mesdames KRAWCZYK, DALLONGEVILLE, CHARRIERE, TRUILLET, BOUCHET, BARTHELEMY, LECOQ et FEURMOUR

ABSENTS : Mesdames, BOISSET, BONAMI, MORIN, SERIO et EPAUD, Messieurs VALLON et QUERCI

PROCURATIONS : de Madame BOISSET à Monsieur GERVAIS, de Madame BONAMI à Madame BOUCHET, de Madame MORIN à Madame LECOQ, de Monsieur VALLON à Monsieur HAMARD, et de Madame EPAUD à Monsieur PONSY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Rose-Marie KRAWCZYK

Délibération n° 01-01-2024 – Création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à temps non complet

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu la loi 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Vu l'arrêté de création des lignes directrices de gestion en date du 2 février 2021,

Vu l'avis unanimement favorable du comité technique sur les lignes directrices de gestion en date du 28 janvier 2021,

Afin de mettre en œuvre les avancements de grade décidés en 2023 par la majorité municipale, à l'issue des entretiens annuels d'évaluation professionnelle, cette création de poste entrainera la suppression d'un poste d'adjoint d'animation.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Services et Personnel en date du 15 janvier 2024 pour la création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à temps non complet, à raison de 32 heures hebdomadaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

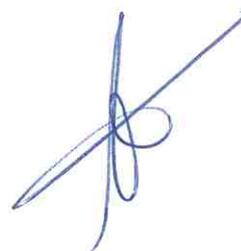
- D'autoriser la création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe, à temps non complet, à raison de 32 heures par semaine, à compter du 1er février 2024,
- De dire que les crédits s'y afférents seront ouverts au budget primitif 2024,
- De dire que le tableau des effectifs sera modifié en ce sens.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération

Fait à CLARENSAC, le 25 janvier 2024

Le Maire
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le